



# Trente-sixième session de la CEPALC

Mexico,  
23-27 mai 2016

Distr.  
GÉNÉRALE  
LC/G.2663(SES.36/6)/Rev.3  
19 mai 2016  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL  
16-00535

## COMITÉ DE COOPÉRATION SUD-SUD

### Annotations de l'ordre du jour provisoire

25 mai 2016



NATIONS UNIES

CEPALC



**1. Élection du Bureau**

Conformément aux dispositions du Règlement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et selon la pratique habituelle, la première activité qui incombe aux délégations est d'élire parmi les représentants, un Président, au moins deux vice-présidents et un rapporteur qui dirigeront les travaux de ce Comité.

**2. Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Les délégations seront saisies, en vue de son examen et son adoption, de l'ordre du jour provisoire ((LC/G.2662(SES.36/5)). Les délégués des États membres pourront formuler des commentaires et proposer les amendements qu'ils estimeront pertinents, conformément au Règlement de la CEPALC.

**3. Réunion-débat sur la coopération Sud-Sud et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Sous ce point de l'ordre du jour, un débat aura lieu sur les expériences de pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de coopération Sud-Sud dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À l'issue du débat, un espace sera réservé aux interventions des délégations.

**4. Présentation des lignes d'action du Comité de coopération Sud-Sud pour la période 2016-2018**

La délégation du Mexique présentera un projet de lignes d'action du Comité de coopération Sud-Sud pour la période 2016-2018.

**Documents de travail:**

- Propuesta de líneas de acción del Comité de Cooperación Sur-Sur para el período 2016-2018. Nota de la Secretaría (LC/G.2671(SES.36/14))

**5. Examen et adoption des résolutions du Comité de coopération Sud-Sud**